

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 17 juin 2021 à 19h00

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente Jean Ester, sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : Emmanuel COUESNON, maire, Alexandre DURANTE, Pascal VIDALIE, Pascal MICHAUX, adjoints, Valérie ARDEMANI TOPIN, Eléonore THERY, Sylvie de KERSAUZON, Jean-François MEHAT, Eric GRAND, Elsa BILLIAULT, Eric DAHYOT, Farida NAKIB, Gérard CHEREAU, Karim MEDJAHED, conseillers municipaux.

Absent excusé : Cécile POUSSEROT (sans procuration), Eric GRAND (sans procuration)

M. Alexandre DURANTE a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2021

Sans commentaire, le procès-verbal du 08 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts du SMDEGTVO et adhésion à la compétence « Infrastructures de charge » et à la compétence « Contribution à la transition énergétique »

Lors de l'assemblée générale du syndicat le 15 avril 2021, des modifications dans les statuts du syndicat ont été proposées, il s'agit de :

- article 2 portant l'objet. Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur. Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur.
- article 3 portant les compétences optionnelles "contribution à la transition énergétique" et "Infrastructures de charge"
- article 4 portant les missions et activités complémentaires. Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

Aussi, lors de cette même assemblée, la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives "Contribution à la transition énergétique" et/ou "Infrastructures de charge" a été proposée.

Le Président du syndicat demande aux communes membres de bien vouloir approuver le projet de statuts modifiés et ce avant le 10 août 2021.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la modification des statuts telle que présentée et décident à l'unanimité, d'adhérer au syndicat pour la compétence "Infrastructures de charge" et pour la compétence "Contribution à la transition énergétique".

3. Dissolution du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vallée du Roy (SIBVVR) et répartition de l'actif et du passif

Par courrier en date du 20 mai dernier, le Président du syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vallée du Roy (SIBVVR) informe les communes adhérentes que le conseil syndical du SIBVVR a acté, par la délibération 2021/04, la dissolution du SIBVVR et le transfert de son passif et de son actif au bénéfice de la Communauté des Communes Vexin Val de Seine (CCVVS).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité la dissolution du SIBVVR.

4. Approbation de la délibération du SIERC du Vexin pour modification des statuts

Par mail en date du 16 mars dernier, le Président du Comité Syndical du SIERC informe les communes adhérentes que le Comité syndical a acté, par la délibération du 25 janvier 2021, la modification des statuts du SIERC du Vexin portant sur l'article 6 : nombre de délégués Titulaires et Suppléants.

Le Président du comité syndical du SIERC demande aux communes membres de bien vouloir approuver la modification des statuts et de procéder à la nomination d'un délégué Titulaire et un délégué Suppléant, actuellement au nombre de deux chacun.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la modification des statuts telle présentée.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée un candidat pour chacun.

M. Pascal MICHAUX se porte candidat en tant que délégué Titulaire et est élu à l'unanimité.

Mme Sylvie de KERSAUSON propose sa candidature pour le poste de délégué Suppléant. Les membres du Conseil, à l'unanimité, désignent Mme Sylvie de KERSAUSON, déléguée Suppléante.

5. Application de la nouvelle nomenclature comptable M57

Par courrier en date du 7 mai dernier, la directrice départementale des Finances publiques informe de la généralisation au 1er janvier 2024 du compte financier unique (CFU) qui implique parallèlement la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature comptable des collectivités locales, dites M57.

Monsieur le Maire souhaite que la commune se porte volontaire pour procéder par anticipation à la bascule à cette nouvelle nomenclature comptable pour les budgets de la commune et de la Caisse des Écoles, au 1er janvier 2023.

Le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1er janvier suivant la date de la délibération. Ainsi, le vote de la délibération devra se faire courant 2022, autorisant le recours au nouveau référentiel au 01/01/2023.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, adoptent par 12 voix pour et 1 abstention l'application de la nouvelle nomenclature.

6- Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. THIBAUT, en date du 09 juin dernier au sujet des inondations, allée des Vergers, que subissent M. THIBAUT et certains riverains lors de fortes pluies et d'épisodes orageux. En effet, il a été constaté une malfaçon du réseau d'évacuation des eaux pluviales. Par conséquent les refoulements d'égouts des eaux de pluies se déversent dans certaines habitations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le problème d'évacuation des eaux pluviales a déjà été rencontré entre 2002 et 2003.

Par conséquent, le Maire propose à l'assemblée délibérante de réaliser une étude de prix et communiquera le montant des travaux au prochain conseil municipal.

M. Gérard CHEREAU demande si l'évacuation ne se fait pas normalement par la zone humide.

M. Alexandre DURANTE lui confirme ce mode d'évacuation mais la colonne d'évacuation a été installée plus haut que le récepteur. Il y a une malfaçon du réseau des eaux pluviales, il est donc à refaire. M. DURANTE ajoute qu'un chiffrage va être réalisé et qu'une réunion avec les riverains va être organisée.

M. Eric DAHYOT informe qu'une rétrocession du lotissement doit être établie pour que la commune intervienne. Il n'est pas possible d'entreprendre des travaux sur des propriétés privées.

Mme Farida NAKIB demande si le syndicat des eaux pourrait prendre en charge ses travaux. M. DURANTE lui répond non car il s'agit des eaux pluviales. Un premier devis a été réalisé concernant l'évacuation des eaux vers la zone humide pour un montant de 16000 euros.

M. Eric DAHYOT demande si la réglementation concernant la zone humide et les eaux pluviales a évolué.

M. Alexandre DURANTE répond qu'il n'y a pas de changement quant à la réglementation.

Monsieur le Maire informe que la solution d'un bien vacant sans maître n'est pas possible car le lotissement existe depuis 24 ans et non 30 ans.

Mme Valérie TOPIN propose que la municipalité s'occupe de la rétrocession avant d'effectuer les travaux. Monsieur le Maire répond que la rétrocession se fera en parallèle des travaux.

M. Eric DAHYOT précise que les propriétaires du lotissement des Sablons doivent créer leur syndicat de copropriétés et constituer les statuts pour pouvoir décider de rétrocéder le parcellaire et les équipements (éclairage public, réseau des eaux pluviales, ...) du lotissement à la commune lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

M. DAHYOT suggère de prendre conseil auprès de l'avocat pour connaître la procédure dans le cas d'un lotisseur défaillant. Il est peut-être possible d'acquérir le lotissement en tant que bien vacant sans maître avant les 30 années.

Monsieur le Maire conclut ce sujet en informant que les élus sont d'accord pour la réalisation d'un chiffrage concernant les travaux et qu'une réunion publique sera organisée courant septembre 2021.

- Monsieur le Maire informe que l'entreprise INGESPAC transmettra son rapport sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), fin juin. Par conséquent, l'arrêt du PLU se fera au cours de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2021.
- Mme Sylvie de KERSAUSON demande où en est le sondage sur le changement des horaires d'accueil de la garderie du matin et du soir. Les parents ne sont pas informés de ce sondage. M. Pascal MICHAUX répond qu'une étude est en cours sur la faisabilité du projet, voir si le personnel communal peut assurer ces nouveaux horaires. Par conséquent, le sondage n'est pas encore créé.
- Madame Sylvie de KERSAUSON demande s'il y aura un éclairage sur le terrain de pétanque. M. Pascal MICHAUX répond qu'un devis sera établi.
- Mme Sylvie de KERSAUSON transmet le message de Mme BAILLY, à savoir le nettoyage des caniveaux de LESSEVILLE est à faire.
- Mme Sylvie de KERSAUSON réclame l'éclairage public jusqu'à minuit pour la sécurité de tous ainsi que l'installation de la vidéoprotection. M. Eric DAHYOT suggère l'éclairage à LED avec pose de détecteurs. M. Pascal MICHAUX répond qu'une étude est en cours concernant la vidéoprotection et qu'il y a une possibilité de subvention de la communauté de communes CCVVS. De même, il existe la possibilité d'un achat groupé en intercommunalité concernant la fourniture d'énergie.
- Mme Eléonore THERY demande quand est-ce que la refonte du site se fera ? M. Pascal MICHAUX répond qu'il relance le prestataire pour la trame théorique.
- Eric DAHYOT indique une incohérence quant au double panneau STOP, rue d'Arthies et rue Boulangère. Monsieur le Maire répond qu'ils sont à conserver car aucun accident n'est à déplorer.
- Mme Sylvie de KERSAUSON demande si une zone de livraison et le traçage d'une zone bleue peuvent être réalisés sur le parking en face du commerce bar-tabac. M. Pascal VIDALIE indique que c'est réalisable.

- Mme Valérie ARDEMANI TOPIN indique que les poubelles commandées par les riverains seront reçues avant le 1^{er} juillet 2021.
- Mme Elsa BILLIAUT demande si le ralentisseur en haut de la rue de la Bucaille peut être atténué ? Monsieur le Maire répond que la compétence revient au conseil départemental.
- Mme Farida NAKIB demande si le transport à domicile (TAD) est amené à perdurer ? M. Pascal MICHAUX se renseigne mais à priori la suppression n'est pas envisagée.
- Mme Farida NAKIB relance au sujet du projet du Skate Park. M. Pascal VIDALIE répond que l'emplacement initialement prévu n'est plus d'actualité car il y a trop de nuisances sonores. De plus, un problème de financement est constaté. La création d'un Skate Park est envisagé dans la commune de MAGNY-EN-VEXIN.
- Madame Farida NAKIB évoque l'idée de créer des réunions en dehors des séances du conseil municipal dans le but de partager les informations communales entre les élus. Monsieur le Maire rappelle qu'un groupe de discussion sur l'application « WhatsApp » est créé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire
Emmanuel COUESNON

